



## Conseil Municipal du 19 janvier 2024

### Compte rendu

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-neuf janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 janvier, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	10
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	3
Nombre de conseillers municipaux absents	2

#### PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, LACHAUD Michel, LOURADOUR Sandra, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, STASZCZYK Joseph

#### ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

LEMAIRE Philippe

BESNARD Violette

#### ABSENT(S) :

GODEFROY Stéphane

FAURE Cyril

PAMPOULY Thomas

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00

#### a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité**

Acquisition de garages et d'un terrain appartenant à la SNCF

M. le Maire informe le Conseil Municipal que « SNCF Réseau » est disposé à céder un bien sis sur la commune et référencé au cadastre section B n° 1737 d'une superficie de 896m<sup>2</sup> environ sous réserve du document définitif d'un géomètre, ainsi qu'un bien bâti de garages (cédé en l'état) pour une superficie de 239 m<sup>2</sup> environ.

Les conditions de vente en l'état sont détaillées par Mr le Maire.

Cette cession s'effectuerait sans déclassement conformément à l'article L2111-20 du Code des Transports, le bien étant non seulement à l'exercice des compétences de la commune, mais également à relever de son domaine public.

Le prix ferme et global s'élève à 9 000€ HT auxquels s'ajoutent les frais d'établissement des diagnostics (500€ HT), les frais de relevé et de bornage du géomètre (1810€ HT), les frais d'acquisition du bien, les frais de réquisition de publication de transfert de propriété ainsi que les frais d'entretien d'une clôture défensive existante agréée par la SNCF, en limite de propriété côté voie ferrée.

Mr le Maire expose les conditions de vente en l'état.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote

**Adopté à l'unanimité**

Acquisition d'un nouveau TBI pour l'école primaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler le matériel informatique de la classe de CM. L'ancien TBI sera conservé et installé dans une autre salle.

Différents devis ont été demandés. Celui de l'entreprise de Mr Jérôme Krolik a été retenu.

Coût du TBI : 5 591€

Deux demandes de subventions ont été faites :

- Education Nationale : 2 000€
  
- Conseil Départemental : 1 398€

Reste à charge pour la commune : 2 193€

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité**

#### Organisation de la semaine scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la question de l'organisation de la semaine scolaire applicable à la rentrée de septembre 2024 va être abordée lors du prochain conseil d'école. Il est proposé soit le maintien de l'organisation actuelle avec 4 jours soit le passage à la semaine de 4 jours ½.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours avec les horaires actuels

**Adopté à l'unanimité**

#### Informations diverses

I. Recensement

Les chiffres du recensement de la population merlinoise réalisé en 2023 sont parvenus en mairie. Ils montrent une légère augmentation par rapport au recensement réalisé 6 ans auparavant : 741 contre 731.

## II. Bulletin municipal

Le bulletin municipal sera bientôt achevé, les élus seront mis à contribution comme chaque année pour en effectuer la distribution.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H00.